

Émissions de CO₂ des trajets quotidiens liés au travail et aux études

Les enjeux de la mobilité durable en Picardie

Les déplacements quotidiens effectués par les Picards pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études jouent un rôle important dans l'organisation et le dimensionnement de l'offre de transport dans la région et constituent en outre un levier majeur en matière de politique publique de lutte contre le changement climatique.

En effet, la Picardie est la région de province qui émet le plus de gaz à effet de serre (GES) pour ces motifs : chaque Picard¹ génère en moyenne par an 0,88 tonne de CO₂ pour aller travailler ou étudier alors que le taux en métropole n'est que de 0,70.

Ce résultat est la conséquence de plusieurs facteurs. D'abord, les Picards résident de plus en plus loin des villes alors qu'au contraire, les emplois s'y concentrent. De plus, les difficultés du marché du travail en Picardie incitent nombre d'habitants à aller chercher du travail en Île-de-France. Cela concourt à faire des Picards les personnes qui, en France, sont les plus mobiles au regard de l'emploi et d'être parmi celles qui parcourent les plus grandes distances quotidiennement pour occuper leur poste de travail. Ce phénomène s'est même accentué après la crise, puisqu'on observe qu'entre 2008 et 2011, le nombre de navetteurs a diminué (-3 000, soit -0,4 %) mais que l'allongement des distances parcourues a entraîné une augmentation de la quantité de CO₂ produite (+29 000 tonnes/an, soit +4,2 %).

Ne représentant que 14 % des navetteurs résidant en Picardie, ceux qui vont quotidiennement en Île-de-France génèrent 31% de l'ensemble du CO₂ des navetteurs

picards. Et encore, ce bilan est atténué par le fait qu'un tiers des déplacements se fait en transport en commun. Mais la longueur des distances accomplies en voiture par les deux tiers restants contribue à augmenter les émissions totales. 20 % des GES générés par les navetteurs picards en région parisienne sont concentrés sur cinq destinations : Paris intra-muros, La Défense, un pôle Roissy-Tremblay, un autre autour de Cergy-Pontoise et la couronne nord jouxtant Paris. Cette situation renforce l'actualité du barreau ferroviaire Roissy-Picardie entre Creil et Roissy qui, en développant l'offre de transport en commun, pourrait avoir un impact important en termes de réductions des émissions de CO₂ liées aux déplacements.

Du fait de l'importance dans les GES des navetteurs allant en région parisienne, le bilan de ceux qui restent en Picardie peut paraître plus modéré. En effet, ils rassemblent 82 % de l'ensemble des navetteurs de la région et ne produisent que 58 % du CO₂. De même, ils n'émettent que 0,62 tonne de CO₂ par an et par personne, soit un tiers de moins que la moyenne picarde. Toutefois, ce ratio situe la Picardie au 5^e rang des régions les plus émettrices pour les déplacements infra-région. Cela s'explique par des distances parcourues plus longues et essentiellement en véhicule motorisé, puisque seuls 6 % de ces navetteurs ont recours aux transports en commun.

Les navetteurs de l'Oise génèrent les émissions de CO₂ les plus importantes (0,93 tonne par an et personne) devant l'Aisne avec ses nombreux petits pôles d'emploi

répartis sur le territoire (0,89) et la Somme, où Amiens attire près d'un actif sur deux (0,78).

Cette répartition par département caractérise aussi l'organisation actuelle des flux de déplacements au sein de la Picardie : d'une part, une concentration vers la capitale picarde, et, d'autre part, des déplacements diffus au sein de la région.

Ainsi, si l'on examine les 85 liaisons de ville à ville les plus émettrices de CO₂ en raison des déplacements des navetteurs de la région, 31 % de ces émissions résultent des échanges avec Amiens. D'ailleurs, l'aire urbaine d'Amiens représente à elle seule 13 % des émissions réalisées par l'ensemble des navetteurs picards.

Parallèlement, ont été identifiées quelques liaisons de ville à ville, fortement émettrices de CO₂. Très hétérogènes, elles sont géographiquement au sein de la région (Saint-Quentin, Beauvais) ou à destination de quelques pôles hors Picardie tels que Reims et Lille. Elles illustrent l'éclatement des flux observés dans la région avec un faible recours aux transports en commun malgré d'importantes distances parcourues. Cette situation pourrait conduire à mettre en œuvre de nouvelles démarches d'organisation et de développement territorial autour d'axes structurants de transport, en favorisant l'accueil de population autour de gares ou de points relais incitant à l'intermodalité. ■

¹ Il s'agit de chaque «navetteur».